



## Préfecture

### Protection subsidiaire

4\* Tous les ans, **3 mois avant la fin** de votre titre de séjour

=> aller à la Préfecture pour un **renouvellement** avec

- un nouvel acte de naissance
- votre ancien titre de séjour
- 2 photos
- une domiciliation de moins de 3 mois
- 106€ (87€ + 19€) en timbres fiscaux

5\* -Si vous êtes bénéficiaire de la protection subsidiaire 1 et

-Quand vous avez votre carte de 1 an

=> Vous pourrez avoir un **Titre Individuel de Voyage** = comme un **passport**

Aller à la Préfecture prendre un dossier avec

- une domiciliation de moins de 3 mois
- votre titre de séjour
- 2 photos d'identité
- 20€ en timbres fiscaux

-Si vous êtes bénéficiaires de la protection subsidiaire 2

=> Vous pouvez voyager avec le passeport de votre pays d'origine